PKE CPE



RAPPORT ANNUEL 2019 VERSION ABRÉGÉE

Chiffres clés

	2019	2018
Assurés actifs et bénéficiaires de rentes	25 339	24635
Employeurs affiliés	211	211
Total du bilan (en millions CHF)	10 668	9 593
Degré de couverture caisse de prévoyance commune	109,2 %	104,4 %
Degré de couverture fondation	109,0 %	104,0 %
Performance	12,3 %	-3,5 %

Année boursière fructueuse, avenir délicat

Avec un rendement exceptionnel de 12,3 %, l'exercice 2019 s'est avéré très favorable en termes de placement. Pratiquement toutes les catégories de placement ont contribué au succès. Le degré de couverture de la caisse de prévoyance commune est passé de 104,4 % à la fin de 2018 à 109,2 % au 31 décembre 2019.

Les principales raisons de ce bon résultat boursier étaient la nouvelle baisse des taux d'intérêt. Toutefois, l'afflux continu d'argent des banques centrales n'est pas pour rassurer, mais incite plutôt à la prudence. Les fléchissements boursiers du printemps 2020 ont mis en évidence la vitesse à laquelle la situation peut changer. Le Conseil de fondation a donc utilisé une partie importante des rendements obtenus en 2019 pour renforcer la position financière de la CPE.

Le projet de réforme de la LPP présenté par le Conseil fédéral est préoccupant. Le «supplément de rente» qu'il prévoit à titre de compensation est contraire au système et se contente de remplacer la redistribution existante par une nouvelle redistribution financée au niveau national. Le projet affaiblit de la sorte le deuxième pilier au lieu de le consolider.

L'avenir demeure donc délicat, mais la CPE est bien dotée. Malgré les récents développements, les rentes sont sûres et les assurés actifs bénéficient de plans de prévoyance attrayants et d'un taux d'intérêt toujours élevé de 2,0 % pour 2020.



Peter Oser Président du Conseil de fondation



Ronald Schnurrenberger Président de la direction

CPE Fondation de Prévoyance Energie

Peter Oser

Président du Conseil de fondation

Ronald Schnurrenberger Président de la direction

Degré de couverture caisse de prévoyance commune 130 % 120 % 116,5 115.5 114.4 110 % 110.7 109.2 104,4 100 % 90% 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Degré de couverture le 31 décembre — Degré de couverture visé

Prévoyance

Solide et fiable

La CPE propose des plans de prévoyance régis par la primauté des cotisations, conformément aux besoins de la clientèle, qui vont nettement au-delà du minimum légal prescrit par la LPP. En sa qualité de caisse de pension autonome, la CPE supporte elle-même tous les risques actuariels

En sus de la caisse de prévoyance commune, la CPE, fondation collective, compte sept caisses de prévoyance (année précédente 14) regroupant un ou plusieurs employeurs. La caisse de prévoyance commune représente environ 92 % des engagements de la CPE. Son degré de couverture s'élève à 109,2 % en date du 31 décembre 2019. Les sept autres caisses de prévoyance affichent un degré de couverture allant de 106,2 % à 115.0 %.

Dans le rapport actuariel du 31 décembre 2019, l'expert en prévoyance professionnelle confirme que la CPE offre suffisamment de garanties pour respecter ses engagements.

2 % d'intérêt pour 2020

Le Conseil de fondation a décidé de maintenir à 2,0 % la rémunération des capitaux d'épargne des assurés de la caisse de prévoyance commune en 2020. La CPE poursuit donc sa politique de rémunération constante. Ainsi, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 2,0 % en 2019 aussi, alors que le rendement en 2018 était négatif à –3,5 %.

Le taux minimal LPP prescrit par la Confédération s'élève à 1,0 %.

Les commissions de prévoyance des entreprises fixent le taux dans les caisses de prévoyance individuelles.

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

Le 31 décembre 2019, la CPE comptait 16 404 assurés actifs (exercice précédent 15 762) et 8 935 bénéficiaires de rentes (exercice précédent 8873). Ces derniers constituent 35,3 % de l'effectif total.

Baisse des taux de conversion

Depuis octobre 2019, le taux de conversion à 65 ans a été réduit de 5,65 % à 5,0 %. La baisse se fera par étapes sur une période de cinq ans. Un taux de conversion actuariel correct s'élèverait à 4,85 %. Toutefois, les employeurs ont accepté de compenser les pertes de conversion résultant de taux de conversion trop élevés au moyen d'une cotisation supplémentaire s'élevant à 0,55 % de la masse salariale assurée.

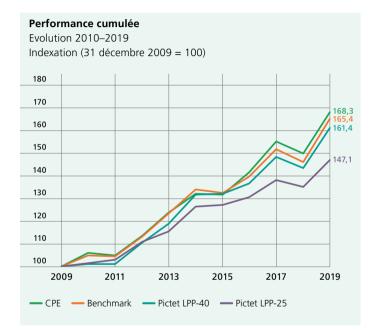
Dans la caisse de prévoyance commune, la réduction des taux de conversion est largement atténuée par une augmentation de 13 % des avoirs de vieillesse. Ces apports proviennent des moyens dont dispose la CPE et sont également acquis par les assurés sur une période de cinq ans. En outre, de nombreux employeurs affiliés ont augmenté les cotisations d'épargne.

Dans certaines caisses de prévoyance, la réduction du taux de conversion a également été atténuée dans une certaine mesure par des apports provenant de la caisse de prévoyance ou des versements de l'employeur.

Une réduction des taux de conversion est toujours une étape difficile. Toutefois, compte tenu de l'allongement continu de l'espérance de vie et de la nouvelle baisse des taux d'intérêt, il s'agit d'une mesure nécessaire pour garantir durablement la prévoyance de tous les assurés.



Placement de la fortune



Année boursière fructueuse

Avec un rendement net de 12,3 %, la CPE a obtenu un résultat exceptionnel sur les placements en 2019. Elle fait légèrement moins bien de 0,8 point que la valeur de référence.

Au premier trimestre de 2019, le marché boursier a déjà entamé une nette reprise par rapport à la fin de l'année 2018, déclenchée par le redressement de la Réserve fédérale américaine qui est passée d'une politique monétaire légèrement restrictive à une politique plus souple. Cette décision a stimulé les marchés boursiers et obligataires les six premiers mois.

Le second semestre a également été caractérisé par la confiance dans les gardiens de la monnaie et les législateurs, sensés prendre les mesures appropriées si la croissance économique faiblissait. La déclaration du président de la Banque centrale européenne de l'époque, Mario Draghi, «we do whatever it takes» a caractérisé les marchés.

Situation financière de la CPE

L'excellent rendement de 12,3 % a encore renforcé la situation financière de la CPE. En hausse, le degré de couverture de la caisse de prévoyance commune est passé de 104,4 % fin 2018 à 109,2 % au 31 décembre 2019. Au total, 519,4 millions CHF ont été utilisés pour renforcer le capital des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes. Cela s'avérait nécessaire car, contrairement aux attentes, les taux d'intérêt ont de nouveau baissé en 2019. Avec cette mesure, le Conseil de fondation maintient sa politique prudente et durable.

Perspectives

Au début de 2020, le soutien mondial aux marchés des capitaux s'est poursuivi sans relâche. Avec un afflux d'argent sans précédent, les taux d'intérêt dans le monde entier sont descendus à des niveaux que personne n'avait prévus.

L'apparition du coronavirus et les fléchissements boursiers consécutifs début mars 2020 ont mis en évidence la vitesse à laquelle la situation peut changer. Les marchés financiers sont et restent volatils.

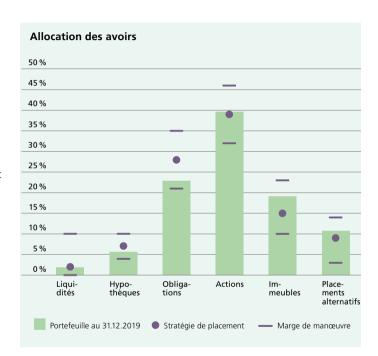
Rien ne permet de prédire l'évolution de l'économie et des bourses. Il n'est plus possible d'exclure une récession mondiale.

En qualité d'investisseur orienté sur le long terme, la CPE poursuit toutefois une stratégie de placement qui sera maintenue avec constance et sérénité.

Stratégie de placement et portefeuille

La fortune totale de toutes les caisses de prévoyance de la CPE bénéficie d'une stratégie de placement homogène.

La définition et le respect de la stratégie de placement relèvent du Conseil de fondation. La commission des placements met en œuvre la stratégie définie par le Conseil de fondation.







UN PARTENAIRE DYNAMIQUE ET SOLIDE

Avec son financement solide, la CPE est bien dotée pour l'avenir. L'essor s'est poursuivi en 2019 avec un rendement extraordinairement élevé, ainsi qu'une augmentation du degré de couverture. La CPE demeure un partenaire de prévoyance fiable. Les assurés bénéficient de rentes sûres et d'attractifs plans de prévoyance.

Bilan

le 31 décembre, en millions de CHF

Actif	2019	2018
Liquidités	198,5	104,4
Obligations	2423,6	2 2 6 4, 1
Hypothèques	587,7	567,1
Actions	4191,6 2019,0 1145,2	3515,6 1974,7 1084,6
Immeubles		
Placements alternatifs		
Placements de fortune	10565,6	9510,5
Compte de régularisation actif et créances	102,7	82,9
Total de l'actif	10668,3	9593,4
Passif	2019	2018
Engagements, réserve de cotisations d'employeur	123,5	136,9
Capital de prévoyance assurés actifs	4025,8	3 902,9
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	4584,2	3 958,8
Provisions techniques	1 064,0	1 233,2
Capital de prévoyance et provisions techniques	9 674,0	9 094,9
Réserve de fluctuation de valeur	870,8	361,6
Total du passif	10 668,3	9 593,4

Compte d'exploitation

du 1er janvier au 31 décembre, en millions de CHF

	2019	2018
Cotisations et apports ordinaires et autres	370,0	326,9
Prestations d'entrée	181,0	1 276,4
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	551,0	1603,3
Prestations réglementaires	-412,7	-371,3
Prestations de sortie	-218,3	-157,9
Dépenses relatives aux prestations et		
versements anticipés	-631,0	-529,2
Constitution de capital de prévoyance, provisions techniques et		
réserves de cotisations, rémunération, fonds de garantie	-560,8	-1498,2
Résultat net de l'activité d'assurance	-640,8	-424,1
Résultat des placements	1 221,1	-280,3
Frais de gestion de la fortune	-64,4	-60,7
Résultat net des placements	1 156,7	-341,0
Frais d'administration	-6,7	-6,4
Excédent des produits/charges (–) avant constitution/		
dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	509,2	-771,5
Constitution (–)/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-509,2	771,5

Fondements et organisation

La CPE Fondation de Prévoyance Energie constitue une fondation aux termes du CC et de la LPP. Elle assure les prestations obligatoires et surobligatoires de la prévoyance professionnelle. Elle propose différents plans de prévoyance répondant aux besoins divers des entreprises affiliées. Tous les plans de prévoyance sont régis par la primauté des cotisations pour les prestations de vieillesse et par la primauté des prestations pour les prestations de risque.

Institution de prévoyance, la fondation est inscrite à ce titre au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

Conseil de fondation

Les douze membres du Conseil de fondation sont élus jusqu'en 2022. Le Conseil de fondation se constitue lui-même. Il a pour membres (en date du 31 décembre 2019):

Représentants des employeurs

Martin Schwab, vice-président	Centralschweizerische Kraftwerke AG, Lucerne
Alain Brodard	Groupe E Connect SA, Granges-Paccot
Peter Eugster	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zurich
Gian Domenico Giacchetto	Ofima e Ofible, Locarno
Christoph Huber	Axpo Services AG, Baden
Lukas Oetiker	Alpiq Holding SA, Lausanne

Représentants des salariés

Peter Oser, président	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zurich
Marco Balerna	Azienda Elettrica Ticinese, Monte Carasso
Christophe Grandjean	Groupe E SA, Granges-Paccot
Monika Lettenbauer	Axpo Services AG, Baden
Adrian Schwammberger	AEW Energie AG, Aarau
Patrick Winterberg	Axpo Services AG, Baden

Commissions

La CPE Fondation de Prévoyance Energie a constitué des commissions, composées paritairement de représentants des employeurs et de représentants des salariés. Il s'agit des commissions suivantes:

- Commission des placements
- Commission du personnel

Direction

Ronald Schnurrenberger, président et responsable des assurances Rolf Ehrensberger, responsable des placements Stephan Voehringer, responsable des services

Organe de révision experts, autorité de surveillance

Organe de révision

KPMG SA, Zurich

Experts en prévoyance professionnelle

Libera SA, Zurich

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), Zurich

Informations complémentaires



Vous trouverez le rapport annuel circonstancié 2019 sur notre site internet www.pke.ch → Portrait → Rapports annuels.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la CPE, source moderne d'informations actuelles pour les assurés actifs, les bénéficiaires de rentes et les employeurs. Cliquez sur nos vidéos didactiques et informez-vous sur l'actualité de la prévoyance: www.pke.ch/videos-fr ou YouTube «PKE CPE».

Calculez vos prestations et cotisations futures à tout moment sur www.online.pke.ch.

Impressum

Editeur: CPE Fondation de Prévoyance Energie Freigutstrasse 16 8027 Zurich www.pke.ch

Téléphone 044 287 92 92 info@pke.ch

Conception, mise en page et réalisation: Farner Consulting SA, Zurich

Photos:

Couverture: iStock/deimagine

Pages 8/9: KEYSTONE/Ti-Press/Francesca Agosta

Impression: Baumer AG, Islikon

CPE Fondation de Prévoyance Energie

Freigutstrasse 16 8027 Zurich www.pke.ch

Téléphone 044 287 92 92 info@pke.ch